

Le 2 décembre 2009

Lettre ouverte au public

Pourquoi avons-nous rejeté l'offre finale de l'employeur?

Jeudi dernier, après plus de 10 semaines de grève, notre équipe de négociation nous a soumis l'offre finale de la Société du Musée canadien des civilisations (SMCC), lors d'une assemblée qui a eu lieu en soirée. Toutes les personnes présentes ont eu l'occasion de consulter une copie de l'offre. Bien que l'équipe de négociation nous ait recommandé le rejet de cette offre finale, elle nous a néanmoins invités à plusieurs reprises de lire attentivement le contenu de l'offre. Le négociateur a également pris le temps de nous expliquer son contenu. Chacun de nous a ainsi pu faire un choix éclairé lors du vote secret.

Le résultat : 96 % ont voté non.

Pourquoi un refus aussi net? Certes, l'offre finale apportait certaines améliorations à notre convention collective, mais les modifications proposées ne réglaient pas un des principaux enjeux, celui de la sous-traitance. Que proposait l'employeur? D'envoyer un avis au syndicat et de consulter ce dernier avant de nous mettre à pied et de confier nos emplois au secteur privé.

S'il y avait mises à pied, tous les employés visés recevraient un avis et seraient convoqués à une entrevue avec l'employeur. Ce dernier déciderait alors qui conserverait son emploi et qui devrait partir. Le pire, c'est que l'offre ne renferme aucune disposition permettant aux employés de déposer un grief s'ils jugent que leur congédiement n'était pas justifié.

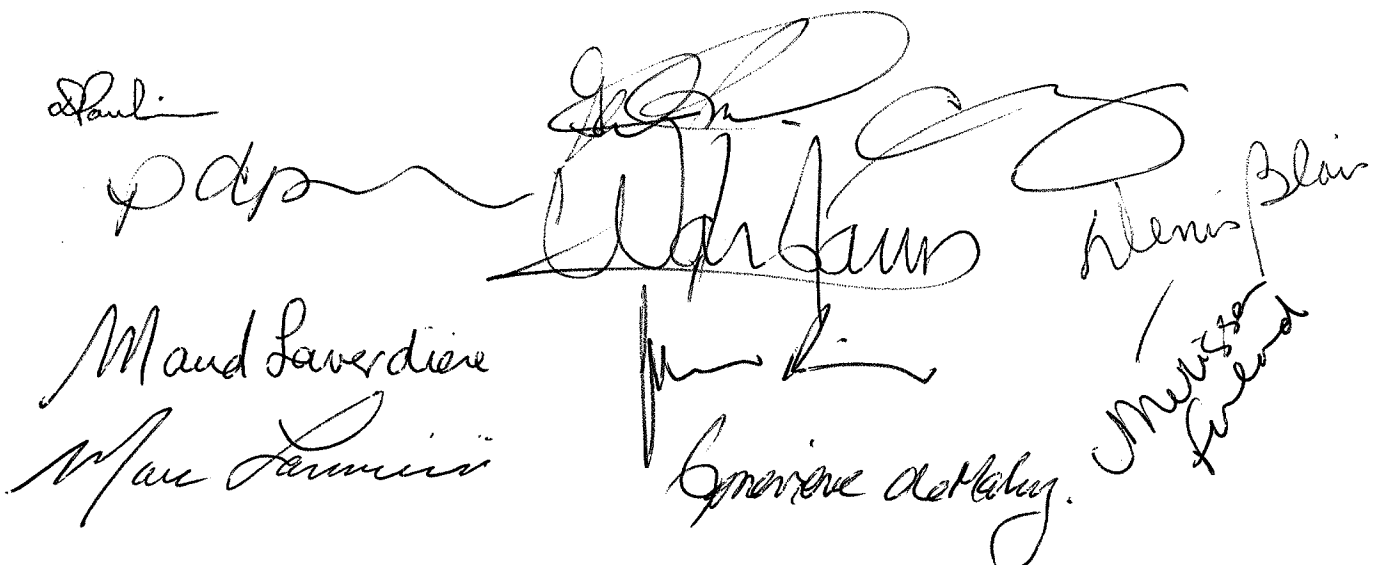
L'offre finale comporte aussi d'importantes concessions, y compris des modifications qui empêcheraient les employés temporaires à temps partiel d'obtenir leur permanence.

C'est inacceptable.

Nous aimons notre travail. Et nous voulons reprendre nos activités, mais pas à n'importe quel prix.

Nous sommes déterminés à mener ce processus à terme. Nous voulons protéger nos emplois. Étant donné qu'il s'agit d'une offre finale, que nos collègues ont clairement exprimé leur position et que nous entamons la onzième semaine de la grève, nous sommes prêts à soumettre ce différend à un arbitre. Nous espérons que la SMCC acceptera cette solution afin que nous puissions enfin régler ce conflit de travail.

Cordialement,



The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, the signatures are: 'Paul', 'Maud Laverdière', 'Marie-Françoise', 'Geneviève de la Haye', 'Murielle Fournier', and 'Stéphanie Blain'. The signatures are written in a cursive, flowing style.

Les dirigeantes et dirigeants de la section locale 70396 de l'AFPC